



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DES ARBITRES - S/Commission « Lois du Jeu »

PV N°03 du 20 avril 2022

Membres présents par voie électronique :

MM. PALMER Renaud – DOMINGUEZ CONDE David - FECIL Jacques – FOIRET Pascal.

* * * * *

La décision ci-après est susceptible d'appel auprès de la Commission Départementale du D.E.F., **dans un délai de 2 jours**, à compter du lendemain de la notification sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Affaire examinée

Match n° 24471997 (16943156)

Seniors Coupe des réserves du 17 avril 2022

ST SEBASTIEN F2 / FA DU ROUMOIS 2

- Réserve technique déposée par le club de SAINT SEBASTIEN F2.

- Prenant connaissance de la réserve recevable en la forme ainsi libellée :

« À la 88ème minute de jeu, suite à une demande de temps mort venant du coach de l'équipe visiteuse alors qu'il y avait une phase offensive pour l'équipe recevante. L'arbitre a interrompu l'action de jeu pour faire le temps mort alors que le ballon n'a pas quitté l'aire de jeu. Le score était de 2 à 2. »

- Jugeant en première instance,

- Après examen des éléments du dossier et notamment le rapport de l'arbitre ;

- Attendu que la réserve a été déposée au moment de l'arrêt du jeu qui est la cause de la décision contestée (Cf loi V).

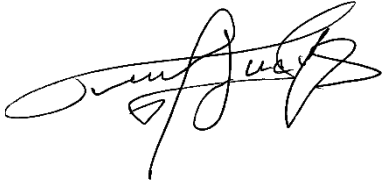
- Considérant, par ailleurs, l'article 03.01 de la loi VIII, qui stipule que : « L'arbitre fera une balle à terre lorsqu'il aura arrêté temporairement le match suite à une cause non stipulée dans les lois du jeu ».

La commission estime, en la circonstance, que l'arbitre a ainsi fait une bonne application des lois du jeu

Pour ces motifs, la CDA dit cette réserve non fondée et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition pour la suite à donner.

* * * * *

Jacques FECIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques FECIL', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Renaud PALMER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Renaud PALMER', with a large, sweeping flourish extending to the left.